

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLE - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-007-10637/21/BM

■ **Rapports annuel d'activités et des comptes de résultat de l'exercice 2020 du délégataire de service public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais**

7858

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'objet de cette Délégation de Service Public (DSP), confiée à l'association ALOTRA dans le cadre d'une convention d'affermage, a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil Métropolitaines pour les Gens du Voyage, du Réaltor (Aix en Provence), des Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil), de La Malle (Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue) et La Garenne (Salon-de-Provence).

Cette délégation de service public a pris effet au 1^{er} juin 2019.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les rapports d'activités idoines. Ceux-ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de détail et de lisibilité, pour chacune des périodes précédemment mentionnées concernant 2020, les rapports d'activités consolidés joints à cet exposé et spécifiques aux quatre Aires d'Accueil, sont accompagnés de leurs synthèses respectives et de deux Rapports d'Activités

synthétiques globaux.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane Collongue, La Malle et l'Aire d'Accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/ Pélissanne, La Garenne, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les quatre Aires d'Accueil dans le cadre des Projets Sociaux contractualisés, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc. En 2020, dans ce secteur ont été engagés 3492 entretiens et interventions auprès des familles résidant sur ces quatre Aires d'Accueil. (+ 12%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc. Bien que les permanences PMI aient été suspendues par les services concernés, 238 personnes ont participé aux actions engagées en 2020 sur les quatre sites, dans les domaines de la santé et de la prévention (- 5 %).

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc. En 2020, 258 enfants ont bénéficié des actions publiques en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (-38 %).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc. En 2020, 2476 actions ont été engagées auprès des populations résidant sur les quatre Aires d'Accueil, dans les secteurs de l'animation et de la culture (+ 8 %).

Dans le domaine de la gestion locative la fréquentation globale est équivalente à l'année précédente avec -2% de taux d'occupation annuel. Il faut noter que l'aire d'Accueil Le Réaltor qui regroupe 80 places familles, progresse en matière de fréquentation avec un taux d'occupation de plus de 8%. Cette stabilité est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour s'établir à 44 jours par famille.

En 2020, ces quatre Aires d'Accueil Métropolitaines, toutes périodes confondues, ont accueilli 2273 personnes, (-8%), soit 1037 caravanes (- 6%). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 60 % pour Le Réaltor, à 65 % pour Rives Hautes, à 72 % pour La Malle, et à 70 % pour La Garenne, confirmant ainsi la pertinence de ces équipements avec une moyenne globale de 67%

Ainsi, pour ces mêmes périodes, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des quatre Aires d'Accueil s'est maintenue à 35 788 journées/caravanes, représentant seulement -3 % par rapport à 2019.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 320 281 € TTC, soit + 4% par rapport à 2019. Les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 1 328 655 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 1 162 289€ TTC, dégagant ainsi un résultat global excédentaire de 166 366 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public se fixe à 27,55%. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP Métropolitaine.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées. Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil. Ces états de fait créent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion déléguée de ces quatre Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la Métropole et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés. En 2020 la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale de gestion versée par la Métropole au délégataire s'est fixée à 517.000 € TTC soit 0,62 € TTC / Personne Accueillie / Jour.

Il convient de préciser aussi que l'année 2020 fut une année particulière avec la crise sanitaire liée au Covid 19 assortie de 2 périodes de confinement et que le délégataire s'est inscrit dans les actions sociales menées par la Métropole Aix Marseille Provence (plateau repas, chèques repas, mise en place de la gratuité des fluides pendant la première période de confinement...) et a su mettre en œuvre un plan de continuité de service public.

Les propos techniques et financiers qui précèdent démontrent que ces quatre aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré tout, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposées. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille- Provence d'autres équipements de qualité, semblables à ces Aires d'Accueil incluses dans cette DSP.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la CCSPL du 15 novembre 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis des Conseils de Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

Qu'il convient de prendre acte des rapports d'activités annuels des délégataires.

Délibère

Article unique :

Il est pris acte des Rapports d'Activités annuels, ci annexés, pour l'exercice 2020, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence (Le Réaltor), de Fuveau / Meyreuil (Rives hautes), de Bouc Bel Air / Simiane Collongue (La Malle) et de Salon-de-Provence / Lançon-Provence / Pélissanne (La Garenne).

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER